



EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



EMMAÜS Solidarité

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association EMMAÜS Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAÜS Solidarité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les parties afférentes de l'annexe, qu'elles sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil



AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION



Association régie par la loi de 1901

Siège Social :

32, rue des Bourdonnais
75001 Paris

Siret : 317 236 248 00017
Code APE : 8790B

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2025

Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Avant-Propos		8
Principes, règles et méthodes comptables	20	9
Notes sur l'actif		11
Immobilisations	31	11
Amortissements		13
Créances	34	14
Produits à recevoir		15
Provisions pour dépréciation des actifs		16
Divers	35	16
Notes sur le passif		17
Fonds propres et réserves	40	17
Subventions d'investissement		19
Fonds reportés et dédiés	41	21
Provisions pour risques et charges	42	22
Dettes	43	25
Charges à payer		25
Notes sur le compte de résultat		26
Produits d'exploitation	50	26
Produits financiers	53	30
Résultat exceptionnel		31
Autres informations	60	31
Engagements Financiers		32
Contributions volontaires		33
Compte d'Emploi des Ressources Collectées		34

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :31/12/2025			31/12/2024
		Amortissem ents et provisions			
	Note	Brut		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement (I)				
	ACTIF IMMOBILISÉ				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	476 848	377 063	99 786	42 622
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 233 794		2 233 794	2 233 794
	Constructions	12 454 821	5 985 255	6 469 567	6 860 189
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 171 402	30 500 029	20 671 373	15 879 444
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 041 711		1 041 711	1 583 109
	Avances et acomptes				72 915
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 192 350	218 267	2 974 084	2 198 383
	Immobilisation financières				
	Participations	76 605		76 605	76 605
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	503 990		503 990	4 783
	Autres Immobilisations financières	1 337 304		1 337 304	1 009 730
	Total (I)	72 488 826	37 080 613	35 408 213	29 961 575
	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	952 350	497 070	455 280	350 163
	Créances reçues par legs ou donations	3 001 654		3 001 654	2 654 845
	Autres créances :				
	. Fournisseurs débiteurs	233 567		233 567	219 472
	. Personnel	73 429		73 429	70 770
	. Organismes sociaux	754 647		754 647	983 461
	. Subventions	2 815 395		2 815 395	5 081 459
	. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
	. Autres	2 259 271	82 027	2 177 244	3 421 063
	Charges constatées d'avance	2 022 476		2 022 476	1 187 091
	Valeurs mobilières de placement	36 416 185		36 416 185	34 130 036
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	5 519 209		5 519 209	10 234 555
	Total (II)	54 048 184	579 098	53 469 087	58 332 914
	Frais d'émission des emprunts				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		126 537 010	37 659 711	88 877 299	88 294 490

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	11 690 673	11 690 673
	Fonds propres complémentaires	1 166 229	1 166 229
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	48 890	48 890
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	5 547 437	5 234 538
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 847 437	
	Report à nouveau	17 132 652	15 502 557
	<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 720 156	
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 056 013	1 942 994
	<i>dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-620 125	
	Situation nette (sous total)	36 641 894	35 585 881
	40		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	6 684 771	7 002 687
	Provisions réglementées	11 483	11 483
	TOTAL (I)	43 338 149	42 600 052
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 116 807	4 017 717
	Fonds dédiés	6 788 200	5 892 812
	TOTAL (II)	11 905 007	9 910 529
PROVISIONS	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	3 212 157	3 510 632
	Provisions pour charges	2 826 565	2 039 847
	TOTAL (III)	6 038 722	5 550 479
DETTES	DETTES		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	824 900	855 672
	Emprunts et dettes financières divers	335 432	317 655
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 891 766	4 971 061
	Dettes des legs ou donations	738 931	715 510
	Dettes fiscales et sociales	8 595 368	10 385 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 095 987	731 563
	Autres dettes	926 516	395 130
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	10 186 521	11 861 810
	Total (IV)	27 595 421	30 233 430
	Écarts de conversion passif		
	Total (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		88 877 299	88 294 490

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

	Note	31/12/2025	31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION			
		Total	Total	
	Cotisations	2 270	2 850	
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	5 571 371	5 248 931	
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	89 491 114	87 652 611	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50 1 366 517	1 711 317	
	Mécénats	789 479	629 503	
	Legs, donations et assurances-vie	5 407 420	2 481 325	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 101 642	4 225 991		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	29 017			
Utilisations des fonds dédiés	2 506 674	3 300 847		
Autres produits	409 502	269 269		
Total des produits d'exploitation (I)		107 675 006	105 522 645	
CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	43 284 201	42 174 126	
	Aides financières	163 541	24 406	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 231 863	4 147 610	
	Salaires	51 33 502 283	34 273 216	
	Cotisations sociales	15 023 874	15 866 054	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 083 826	3 517 203	
	Dotations aux provisions	2 635 879	1 683 314	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	220 924		
	Reports en fonds dédiés	3 402 062	2 244 932	
	Autres charges	487 370	1 104 284	
	Total des charges d'exploitation (II)		107 035 823	105 035 145
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		639 182	487 500

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

		Note	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS	PRODUITS FINANCIERS :			
	De participations			
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	558 704	943 263
	Reprises sur provision et dépréciations		172	
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédés et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (III)			558 876	943 263
CHARGES FINANCIÈRES	CHARGES FINANCIÈRES :			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	19 601	20 023
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées et d'instruments de trésorerie			172
Total des charges financières (IV)			19 601	20 195
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)			539 276	923 068
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV)			-99 907	435 568
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				922 486
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				173 661
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				748 825
	Participation des salariés aux résultats	(VII)		
	Impôts sur les bénéfices	(VIII)	122 445	216 399
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			108 233 882	107 388 395
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			107 177 869	105 445 400
5 - EXCÉDENT ou DÉFICIT			1 056 013	1 942 994
PRODUITS	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		1 265 503	403 271
	Prestations en nature		27 556	152 952
	Bénévolat		4 550 817	1 103 313
Total des produits			5 843 876	1 659 537
CHARGES	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuite de biens		1 293 059	556 223
	Prestations en nature			
	Personnel bénévole		4 550 817	1 103 313
Total des charges			5 843 876	1 659 537

Annexe

Avant-Propos

Faits caractéristiques

Objet Social :

L'Association a pour objet :

- de développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion ;
- d'organiser la rencontre avec les personnes sans-abri et leur accueil sans discrimination ;
- de venir en aide aux personnes sans-abri, et, d'une manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine ;
- d'accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle ;
- de mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale ;
- de soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation, dans des procédures judiciaires ;
- de défendre et de représenter les intérêts des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion ;

Nature et périmètre des activités :

- Les maraudes
- Les accueils de jour
- Les hébergements qui intègrent les CHRS sous contrôle d'autorité de tarification
- Les logements accompagnés (pension de famille et résidence sociale)

Moyens mis en oeuvre :

- Assurer la gestion de services et d'établissements permettant l'accueil de toute personne sans-abri et la mise en œuvre de toutes activités pouvant concourir à l'insertion ou la réinsertion sociale de ceux qu'elle accueille ;
- Développer des actions en faveur des familles, notamment par la création de structures d'accueil pour la petite enfance ;
- Permettre aux personnes qu'elle accueille de recouvrer pleinement leur santé physique et mentale en leur permettant, entre autres, de participer à certaines activités sportives, de se rendre à différents types de manifestations culturelles, et d'accéder à certaines techniques ou technologies ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'habitat adapté ou innovant ;
- créer ou participer à la création de structures d'insertion par l'activité économique.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 et au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2023-03, ainsi que du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales.

Changements de méthodes comptables

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

Les principaux changements sont détaillés ci-après :

Changements relatifs à la présentation du bilan

Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une ligne distincte au-dessus des rubriques de l'actif immobilisé.

Le poste « Charges constatées d'avance » a été reclassé dans la rubrique « Créances ».

Changements relatifs à la présentation du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés. Les opérations comptabilisées dans cette rubrique sur l'exercice 2024 pour un montant de 1 627 634 euros sont comptabilisées sur l'exercice 2025 à hauteur de :

- 859 867 euros en diminution des charges de personnel ;
- 37 986 euros dans la rubrique Aides emplois des produits d'exploitation ;

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne Concours publics et subventions d'exploitation. Elles s'élèvent à 1 134 664 euros en 2025 contre 922 486 euros en 2024.

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ». Elles s'élèvent à 220 924 euros en 2025 contre 155 345 euros en 2024.
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».
- En application du règlement ANC 2022-06, dorénavant seules les opérations se rattachant à un événement majeur et inhabituel peuvent faire l'objet d'une comptabilisation en produits ou charges exceptionnelles.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **Changement de méthodes comptables décrits ci-dessus,**
- **indépendance des exercices.**

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Notes sur l'actif

Note 31 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables). L'amortissement commence à compter de la date d'acquisition du logiciel dans le cas de logiciel acquis, et à partir du moment où le logiciel est achevé dans le cas de logiciels créés. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée réelle d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Durées d'amortissements pratiquées

immobilisations	TERRAINS	non amortis
	CONSTRUCTIONS	
	Immeubles	15,20,30 35 et 60 ans
	Installations aménagements extérieurs	15,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10,15 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15 et 20 ans
	Petits agencements interne	3 et 5 ans
	INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	3, 5,10,15 et 20 ans
	AUTRES AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOLS D'AUTRUI	
	Agencements	5, 10,20 et 30 ans
	Grosses installations techniques interne	5,10 et 20 ans
	Gros agencements techniques interne	5,15,20 et 30 ans
	Petits agencements interne	3,5,10,20 et 30 ans
	MATERIEL DE TRANSPORT	2, 3 et 5 ans
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3, 5 et 10 ans
	MOBILIER	3,5 et 10 ans

Mouvements des immobilisations

Désignation	Valeur en début d'exercice	Augmentations de l'exercice				Diminutions de l'exercice				Valeurs brutes en fin d'exercice	
		Virements		Entrées		Virements		Sorties			
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions		Mises hors service
Incorporelles	- Frais d'établissement			80 649							476 848
	- Frais de recherche et développement	396 199									
	- Donations temporaires d'usufruit										
	- Concessions, brevets et droits similaires										
	- Immobilisations incorporelles en cours										
- Avances et acomptes											
Total	396 199			80 649							476 848
Corporelles	- Terrains	2 233 794									2 233 794
	- Constructions	12 445 519		37 546						28 244	12 454 821
	- Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 320 813		8 644 462			6 719 579			2 793 873	51 171 402
	- Immobilisations en cours	1 583 109		5 895 685						449 338	759 215
	- Avances et acomptes	72 915		658 918							282 496
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 414 450		1 349 608					571 708			3 192 350
Total	64 070 601		16 110 765				6 719 579	571 708	3 271 455	70 094 079	70 094 079
Financières	- Participations	76 605									76 605
	- Autres titres immobilisés			508 594							
	- Prêts	5 483		373 062				10 087			503 990
	- Autres immobilisations financières	1 009 730						45 489			1 337 304
Total	1 091 818		881 656					55 576		1 917 899	1 917 899
TOTAUX		65 558 618		16 445 788			6 719 579	627 283	3 271 455	72 488 826	72 488 826

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice			Diminutions de l'exercice			Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice	
				Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments mis hors service		Eléments cédés
Incorporelles	- Frais d'établissement - Frais de recherche et développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Immobilisations incorporelles en cours - Avances et acomptes	10 à 33%	Linéaire	353 577	23 486					377 063	
Corporelles	- Terrains - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Immobilisations en cours - Avances et acomptes	2 à 33% 5 à 33 %	Linéaire	5 585 330 29 441 369	421 747 3 638 593				21 822 2 579 933	5 985 255 30 500 029	
Total				353 577	23 486	377 063					
Total				35 026 699	4 060 340	2 601 756					36 485 283

TOTAUX (I) 35 380 276 4 083 826 2 601 756 36 862 346

Dotations aux amortissements d'exploitation	4 083 826
Dotations aux amortissements exceptionnels	
Total	4 083 826

Mouvements des dépréciations

Dépréciations	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice			Diminution de l'exercice		Provisions en fin d'exercice
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	216 067		191 800				218 267
- Immobilisations financières	700						700
TOTAUX (II)	216 767		191 800			190 300	218 267

TOTAL GENERAL (I à II)	35 597 043	4 275 626	2 792 056	37 080 613
------------------------	------------	-----------	-----------	------------

TOTAL GENERAL (I à II) 35 597 043 4 275 626 2 792 056 37 080 613

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

	Entités	Nombre de titres	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Titres	EMMAÜS Habitat	4 426	66 390	
	Les Ateliers du bocage	4	200	
	Crédit Coopératif	1	15	
	SCA Foncière Emmaüs	100	10 000	
TOTAUX		4 531	76 605	

Prêts

	Autres immobilisations financières	Valeur en comptabilité	Montant de la provision pour dépréciation
Autres	Prêt Emmaüs Alternatives	500 000	
	Prêts aux salariés	3 990	
	Dépôts et cautionnement	1 337 304	
	TOTAUX	1 841 294	

Note 34 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sur les redevances de pensions de famille et de résidences sociales supérieures à 3 mois sont provisionnées à 100% à la clôture de l'exercice. Les créances douteuses sont comptabilisées en perte au minimum 6 mois après la sortie du logement.

Les créances sont principalement composées des sommes dues au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un total de 2 815 396 euros et de la quote-part nous revenant de la collecte assurée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2025 dont le produit à recevoir au 31 décembre 2025 est de 1 871 266 euros.

Etat des échéances des créances

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Participations	76 605		76 605
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	503 990	503 990	
	Autres immobilisations financières	1 337 304		1 337 304
Actif circulant	Créances usagers et comptes rattachés	952 350	952 350	
	Créances reçues par legs ou donations	3 001 654	3 001 654	
	Autres :			
	Fournisseurs débiteurs	233 567	233 567	
	Personnel	73 429	73 429	
	Organismes sociaux	754 647	754 647	
	Subventions à recevoir	2 815 395	2 815 395	
	Autres créances	2 259 271	2 259 271	
	Charges constatées d'avance	2 022 476	2 022 476	
TOTAUX		14 030 690	12 616 781	1 413 909

Produits à recevoir

	Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Imm. financières	Participations et créances rattachées	
	Autres titres immobilisés	
	Prêts	
	Autres immobilisations financières	
Créances	Créances usagers et comptes rattachés	19 944
	Personnel	
	Organismes sociaux	750 427
	Subventions à recevoir	296 573
	Autres créances	2 094 575
TOTAUX		3 161 519

Provisions pour dépréciation des actifs

Provisions pour dépréciation					
Nature des provisions pour dépréciation		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Rubriques	Sur immobilisations	216 767	4 400	2 900	218 267
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	450 377	380 031	333 337	497 070
	Sur titres legs	313 500		313 500	
	Sur comptes financiers	172	0	172	
	Autres dépréciations	82 027			82 027
TOTAUX		1 062 844	384 430	649 909	797 365

Les dotations et les reprises de provisions sont comptabilisées dans les charges et produits d'exploitation

Note 35 - Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la date de clôture, les valeurs mobilières de placements s'élèvent à 36 416 185 € et n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciations.

Notes sur le passif

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de suivi des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	12 856 902							12 856 902
Fonds propres avec droit de reprise	48 890							48 890
Écarts de réévaluation								
Réserves	5 234 538	312 899						5 547 437
Report à nouveau	15 502 557	1 630 095	647 754					17 132 652
Excédent ou déficit de l'exercice	1 942 994	-1 942 994	-647 754	1 056 013	1 692 764			1 056 013
Situation nette								36 641 894
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	7 002 687			816 866		1 134 783		6 684 771
Provisions réglementées	11 483							11 483
TOTAL	42 600 052			1 872 879		1 134 783		43 338 149

Les fonds propres comprennent notamment :

les fonds propres sans droit de reprise, intègrent des réserves statutaires ou contractuelles pour un montant de 11 690 673 €. Une réserve est qualifiée de statutaire si :

- sa constitution est expressément prévue par les statuts,
- elle relève d'une décision volontaire des membres.

Les réserves pour projet de l'entité : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents. En 2025, le total de ce poste s'élève à 5 247 437 € dont 3 700 000 € relatifs à des réserves pour projet associatif.

Un report à nouveau dont le montant atteint 17 132 652 € après affectation du résultat 2024.

Des subventions d'investissements pour un montant de 6 684 771 €

Suivi des comptes de report à nouveau

Suivi des comptes de report à nouveau	TOTAL des comptes de report à nouveau	Report à nouveau	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	Report à nouveau dépenses non opposables
Solde en début d'exercice	15 502 557	16 354 577	292 430	-1 144 449
Résultat de l'exercice N-1	1 704 474	2 563 119	-858 645	
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour congés à payer	-74 379			-74 379
Affectation dépenses non opposables : Provisions pour retraite				
Corrections apportées par les financeurs aux comptes administratifs		-64 887	64 887	
Solde en fin d'exercice	17 132 652	18 852 808	-501 328	-1 218 828

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs concernent nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sous contrôle des services de l'Etat (DRIHL, DDETS) qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

Détermination du résultat effectif global

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE	1 056 013	1 942 994
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 056 013	1 942 994
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>1 402 754</i>	<i>2 180 541</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>-346 741</i>	<i>-237 546</i>

Suivi des subventions d'investissement au 31 décembre 2025

Financiers	Services	Nature de l'opération	Date de convention ou arrêté d'attribution	Conditions suspensives	Financements accordés	Subventions à recevoir (441100)	Total des subventions comptabilisées en fonds propres en 2025	Acomptes sur subvention (441900)	Engagements reçus (total notifié, hors acomptes perçus)
DASES	CHU Pavillon Vincennes	Aménagement de locaux		oui	80 000	40 000			
DASES	CHU Roi d'Alger	Création centre d'hébergement	26/11/2021	oui	99 000	19 800			
DLH	CHU Roi d'Alger	Création centre d'hébergement	06/12/2022	oui	300 000	60 000			
DASES	ESI Agora CHU	Logiciel et mobilier pour domiciliation	26/10/2018	oui	14 568			11 655	2 913
DSOL	Bernardins	Création centre d'hébergement	19/05/2023	oui	195 001	39 001			
DSOL	Maison des réfugiés	Equipement et mobilier	16/07/2024	oui	65 483	6 548			
DSOL	Maison des réfugiés	Equipement et mobilier	16/07/2024	oui	218 810				
DSOL	CHU Cristino Garcia	Création centre d'hébergement	25/11/2024	oui	506 844		383 935		122 909
DSOL	CHU Baron le Roy	Création centre d'hébergement	05/09/2025	oui	210 210		195 211		14 999
DSOL	ESI Bichat	Aménagements locaux et achat matériel médical	13/01/2025	oui	5 720		5 720		
DSOL	SAS Rigoles	Création centre d'hébergement	19/09/2025	oui	232 000		232 000		
DSOL	Bagagerie	Création bagagerie Paris 10ème	15/07/2025	oui	280 000			224 000	56 000
DSOL	SMAP Valadon	Travaux transformation SMAP Valadon	19/12/2025	oui	475 000				475 000
FMIS	Siège	Mise en place DUI (Document Unique Informatique)		oui	1 144 000			572 000	572 000
Subventions d'investissement					3 826 636	165 349	816 866	807 655	1 243 821
TOTAL					3 826 636	165 349	816 866	807 655	1 243 821

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont généralement assorties de conditions suspensives qui ne permettent pas de comptabiliser dans les fonds propres le montant total de la subvention notifiée.

Ainsi, lorsque les conditions suspensives ne sont pas levées, les montants perçus sont comptabilisés en acomptes sur subventions au passif du bilan et le montant total de la subvention attribuée est mentionné dans l'annexe en engagement hors bilan.

A la date de clôture, lorsque des subventions, non soumises à des conditions suspensives ou lorsque celles-ci sont levées, ne sont pas encore encaissées, la quote-part de subvention correspondante est inscrite au bilan dans les subventions d'investissement par la contrepartie du compte "subventions à recevoir".

Amortissements des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ou à recevoir à la date de clôture, pour le financement d'immobilisations sont, depuis le 1^{er} janvier 2020 et conformément au règlement ANC 2018-06, comptabilisées au passif du bilan dans les fonds propres dans le compte de subventions d'investissement et font l'objet d'un amortissement au rythme de l'amortissement des immobilisations concernées par le financement.

Cet amortissement est mis en oeuvre lorsque la demande de versement du solde a été déposée auprès du financeur.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat sont comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06 en produits d'exploitation dans le compte 747 et s'élève à 1 134 664 € au titre de l'exercice 2025.

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 5 116 807 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES 2025

Nature	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	3 222 247	1 635 508	1 765 261			3 092 493	708 538
Contributions financières autres organismes	2 185 272	1 364 419	531 752			3 017 939	68 207
Ressources liées à la générosité du public	485 293	402 135	209 661			677 767	20 000
TOTAUX	5 892 812	3 402 062	2 506 674			6 788 199	796 745

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'élèvent à 11 483 euros.

La reprise de provision pour renouvellement des immobilisations est inscrite au compte de résultat dans les produits exceptionnels à hauteur de la dotation aux amortissements des immobilisations concernées.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques inscrites au bilan au 31 décembre 2025 s'élèvent à 3 212 157 € et concernent :

- Les litiges prud'homaux à hauteur de 295 000 €
- Les provisions pour reversement de subventions pour 2 917 157 €

Provisions pour charges

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Cette provision comptabilisée en provision pour charges d'un montant de 2 656 565 euros constate la dette actuarielle (1) des indemnités à verser aux salariés au moment de leur départ en retraite et a été calculée conformément aux dispositions prévues par l'association à savoir :

- 2 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 10 et 14 ans
- 3 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 15 et 19 ans
- 4 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 20 et 24 ans
- 5 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est comprise entre 25 et 29 ans
- 6 mois de salaire brut si l'ancienneté dans l'association est supérieure à 30 ans.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4%
- Taux d'évolution salariale : 1% pour les employés et 2% pour les cadres
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE provisoire 2022-2024.
- La méthode de calcul retenue est la méthode prospective PBO.
- La condition de départ en fin de carrière est le départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges sociales de 61,60 %.

(1) La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'association rapportée à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation.

Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Provisions inscrites au passif du bilan

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions	Provisions réglementées	11 483				11 483
	Provisions pour risques	3 510 632	1 469 130	603 436	1 164 169	3 212 157
	Provision pour départ en retraite	1 919 847	736 718			2 656 565
	Autres Provisions pour charges		50 700	700		50 000
	Provision pour legs et donations	120 000				120 000
TOTAUX		5 561 963	2 256 548	604 136	1 164 169	6 050 206

Dot. et reprises	Dont dotations et reprises d'exploitation		2 255 848	604 136	1 164 169	
	Dont dotations et reprises financières					
	Dont dotations et reprises exceptionnelles					
	TOTAUX		2 255 848	604 136	1 164 169	

Note 43 - Dettes

Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	824 900	39 162	162 281
	Emprunts et dettes financières divers	335 432	335 432	
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 891 766	4 891 766	
	Dettes fiscales et sociales	8 595 368	8 595 368	
	Dettes des legs ou donations	738 931	738 931	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 095 987	1 095 987	
	Autres dettes	926 516	926 516	
	Produits constatés d'avance	10 186 521	10 186 521	
TOTAUX		27 595 421	26 809 683	162 281
				623 457

Charges à payer

	Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan	Montant à la fin de l'exercice
Dettes	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières divers	
	Fournisseurs et comptes rattachés	548 156
	Dettes fiscales et sociales	6 348 016
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	885 765
	Autres dettes	
TOTAL		7 781 936

Notes sur le compte de résultat

Note 50 - Produits d'exploitation

Subventions de fonctionnement

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet financé est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné. Il en est de même si le projet financé concerne deux exercices comptables, dans la mesure où la ventilation de la subvention entre les deux exercices n'est pas mentionnée dans la convention de financement. Dans ce cas, les fonds dédiés sont calculés sur la base d'un étalement des dépenses au prorata temporis.

Les dépenses financées et non engagées qui concernent des conventions signées pour des services de l'urgence font l'objet, à la clôture, d'une provision pour risque de reversement de subventions, conformément aux dispositions contenues dans ces conventions.

Détail des subventions et concours publics

Subventions inscrites au compte de résultat en concours publics et subvention d'exploitation		Montant de l'exercice
Subventions	Etat	55 659 452
	Concours publics	23 424 694
	Départements	349 320
	Communes	8 137 283
	Régions	156 278
	Autres financeurs publics	629 424
	Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	1 134 664
TOTAL		89 491 114

Les concours publics concernent uniquement le financement de nos CHRS.

Legs et donations inscrits au compte de résultat

Comptabilisation des legs

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat d'un montant de 5 407 420 € se compose des comptes suivants :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vies	6 200 153
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	440 893
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	313 500
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 044 356
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	445 878
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 200
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 143 404
SOLDE DE LA RUBRIQUE	5 407 420

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;

- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations » ;
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « Dettes des legs ou donations » (compte 466).

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

Dons

En forte diminution par rapport à l'année précédente de plus de 20 % soit - 344 800 €, les dons collectés et comptabilisés en 2025 s'élèvent à 1 366 517 €, et sont ventilés comme suit :

- Dons issus de la collecte de la Fondation pour le Logement des Défavorisés : 1 318 552 €
- Dons des adhérents : 24 742 €
- Autres dons : 23 223€

Collecte des dons Fondation pour le Logement des Défavorisés

Selon une convention en date du 8 juillet 2008 et ses deux avenants en date du 29 juin 2009, notre principale collecte de dons est réalisée par la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

A la clôture de l'exercice et sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes, la quote-part nous revenant au titre de l'année 2025 comptabilisée en produit s'élève à 1 318 552 €.

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025

En 2025, nous n'avons pas perçus de sommes provenant de l'étranger.

En cas de sommes perçues, une version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'Association situé au 32, rue des bourdonnais 75001 Paris sur le panneau d'affichage situé au 1er étage,
- et sur le site internet de l'association : www.emmaus-solidarite.org

Note 53 - Produits financiers

Informations sur les produits financiers

		1	2	3=2-1	4	5	6=5+3-4	7
		Valeur comptable au	Valeur réelle au	Plus-Value latente au	Plus-Value latente au	Produits financiers comptabilisés au	Produits financiers théoriques au	Produits financiers théoriques
		31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières	Compte Epargne BNP	7 332 971	7 332 971			225 007	225 007	94 972
	Compte Epargne SG	21 388 351	21 388 351			169 798	169 798	478 553
	Contrat de capitalisation BNP	3 702 264	3 702 264			109 172	109 172	92 457
	Adriatic Premium SG	1 992 600	2 029 000	36 400	29 600		6 800	29 600
	Fonds PREDIREC	2 000 000	2 000 000			54 727	54 727	277 280
TOTALS		36 416 185	36 452 585	36 400	29 600	558 704	565 504	972 863

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations distincts des activités courantes de l'association et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

En 2025, il n'y a pas eu d'opérations à caractère exceptionnel.

Note 60 - Autres informations

Information relative aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés a été de 317 241 euros bruts pour l'année 2025.

Les dirigeants bénévoles et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Honoraires du commissaire aux comptes certifiant les comptes	Ernst & Young
Honoraires afférents à la certification des comptes	67 200
Honoraires afférents à la certification des comptes en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des Informations en matière de durabilité	
Total	67 200

Effectifs

		Effectif moyen employé pendant l'exercice	
		2025	2024
Catégories	Employés	724	761
	Cadres	170	164
	Apprentis	19	20
	TOTAL	913	945

Engagements Financiers

Engagements financiers

Engagements donnés		MONTANT
Donnés	- Commandes d'immobilisations	617 712
	- Hypothèque 7, rue Molière 93 La Courneuve	216 250
	TOTAL	833 962

Engagements reçus		MONTANT
Reçus	- Garantie Ville de Paris emprunt CDC	608 650
	- Financements de fonctionnement des services pour 2025 à 2028	10 458 382
	- Assurances-vies	528 406
	TOTAL	11 595 438

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Répartition des produits par nature		montant de l'exercice
Produits	Bénévolat	4 550 817
	Prestations en nature	27 556
	Dons en nature	1 265 503
	Total des produits	5 843 876

Répartition des charges par nature		montant de l'exercice
Charges	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens et de services	1 265 503
	Prestations	27 556
	Personnel bénévole	
	- Moniteurs éducateurs formateurs : 42 826 heures x 29,24 €	1 252 357
	- Accueil administratif : 169 194 heures x 19,50 €	3 298 460
Total des charges		5 843 876

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat et aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

		EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits par origine	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 124 563	8 124 563	5 768 259	5 768 259
	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 270	2 270	2 850	2 850
	1.2 Dons, legs et mécénat	7 563 416	7 563 416	4 822 145	4 822 145
	- Dons manuels	1 366 517	1 366 517	1 711 317	1 711 317
	- Legs, donations et assurance vie	5 407 420	5 407 420	2 481 325	2 481 325
	- Mécénat	789 479	789 479	629 503	629 503
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	558 876	558 876	943 263	943 263
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 111 531		7 145 834	
	2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
	2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
Charges par destination	2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 111 531		7 145 834	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	89 491 114		88 575 098	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		2 598 357	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 506 674	209 661	3 300 847	100 874
	TOTAL	108 233 882	8 334 223	107 388 395	5 869 132
	CHARGES PAR DESTINATION				
	1 - MISSIONS SOCIALES	90 287 005	4 848 236	90 642 465	4 044 750
	1.1 Réalisées en France	90 274 796	4 836 027	90 631 375	4 033 660
	- Actions réalisées par l'organisme	90 274 796	4 836 027	90 631 375	4 033 660
Produits par origine	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
	1.2 Réalisées à l'étranger	12 209	12 209	11 090	11 090
	- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	12 209	12 209	11 090	11 090
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	592 165	469 175	459 806	343 822
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	469 175	469 175	343 822	343 822
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	122 990		115 984	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 138 313	918 165	10 043 139	612 456
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 635 879	2 200	1 838 658	
	5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES	122 445		216 399	
Charges par destination	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 402 062	402 135	2 244 932	220 351
	TOTAL	107 177 869	6 639 911	105 445 400	5 221 379
	EXCEDENT OU DEFICIT	1 056 013	1 694 312	1 942 994	647 754
	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	PRODUITS PAR ORIGINE				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 843 876	5 843 876	1 659 536	1 659 536
	Bénévolat	4 550 817	4 550 817	1 103 313	1 103 313
	Prestations en nature	27 556	27 556	152 952	152 952
	Dons en nature	1 265 503	1 265 503	403 271	403 271
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Produits par origine	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	TOTAL	5 843 876	5 843 876	1 659 536	1 659 536
	CHARGES PAR DESTINATION				
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 726 284	5 726 284	1 634 188	1 634 188
	Réalisées en France	5 726 284	5 726 284	1 634 188	1 634 188
	Réalisées à l'étranger		-	-	-
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-	-	-
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	117 592	117 592	25 349	25 349
	TOTAL	5 843 876	5 843 876	1 659 536	1 659 536

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois de 2025	Emplois de 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2025	Ressources 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	4 848 236	4 044 750	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 124 563	5 768 259
1.1 Réalisées en France	4 836 027	4 033 660	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 270	2 850
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	1.2 Dons, legs et mécénat	7 563 416	4 822 145
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	12 209	11 090	- dons manuels	1 366 517	1 711 317
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurances vie	5 407 420	2 481 325
- Actions réalisées par l'organisme	12 209	11 090	- mécénat	789 479	629 503
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	469 175	343 822	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	558 876	943 263
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	469 175	343 822			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	469 175	343 822			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	918 165	612 456			
TOTAL DES EMPLOIS	6 235 576	5 001 028	TOTAL DES RESSOURCES	8 124 563	5 768 259
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 200	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	402 135	220 351	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	209 661	100 874
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 694 312	647 754	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	8 334 223	5 869 132	TOTAL	8 334 223	5 869 132
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	8 871 251	10 963 419
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 694 312	647 754
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 041 114	2 739 922
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 524 449	8 871 251
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 726 284	1 634 188	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 843 876	1 659 536
Réalisées en France	5 726 284	1 634 188	Bénévolat	4 550 817	1 103 313
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	27 556	152 952
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	Dons en nature	1 265 503	403 271
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	117 592	25 349			
TOTAL	5 843 876	1 659 536	TOTAL	5 843 876	1 659 536
			FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	485 293	365 815
			(-) Utilisation	209 661	100 874
			(+) Report	402 135	220 351
			FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	677 767	485 293

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 ainsi que de l'arrêté du 22 mai 2019 relatifs aux organismes faisant appel à la générosité du public, l'association établit un Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER), intégré à l'annexe des comptes annuels. Ce document est préparé conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

L'association présente également un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), élaboré selon les mêmes dispositions réglementaires. Ce tableau constitue une présentation adaptée du compte de résultat et répond à une obligation spécifique pour les organismes faisant appel à la générosité publique, dans un objectif de transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Le CER retrace de manière détaillée l'affectation des ressources issues de la générosité du public. Il met en évidence leur répartition entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Il contribue ainsi à assurer une information claire et fidèle sur l'utilisation, au cours de l'exercice, des fonds collectés.

Le CER permet d'identifier le montant des ressources issues de la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice et, par conséquent, reportées sur les exercices ultérieurs.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1/. Produits par origine

Les produits de l'exercice 2025 s'élèvent à **108 234 K€**, en légère progression par rapport à 2024. Ils sont principalement constitués de subventions et concours publics (**89 491 K€**), de produits liés à la générosité du public (**8 124 K€**), en forte augmentation, et d'autres produits (**8 112 K€**). Les utilisations de fonds dédiés antérieurs s'élèvent à **2 507 K€**.

2/. Charges par destination

Les charges totales s'élèvent à **107 177 K€**. Elles comprennent principalement les missions sociales (**90 275 K€**), les frais de fonctionnement (**10 138 K€**), les frais de recherche de fonds (**592 K€**), les dotations aux provisions et dépréciations (**2 636 K€**) et les reports de fonds dédiés (**3 402 K€**).

3/. Résultat de l'exercice

L'exercice dégage un excédent de **1 056 K€**, en diminution par rapport à l'année 2024.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

LES EMPLOIS PAR DESTINATION

1/. Les missions sociales réalisées en France

Les résultats des services opérationnels ont été retraités d'un certain nombre d'éléments :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité du public avant le 01/01/2020. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations étant déjà déduites du solde initial des ressources disponibles déterminées au 01/01/2020,
- Des amortissements de subventions d'investissement concernant les immobilisations citées ci-dessus, acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

Après l'application de ces retraitements, le montant des charges des missions sociales réalisées en France, financées par la générosité du public, s'élève à **4 838 K€** en 2025 contre **4 034 K€** en 2024, qui se décomposent par activité de la manière suivante :

Charges financées par activité (en K€)	Dons et legs 2025	Mécénat 2025	totaux
Services de Maraudes	38	1	40
Espaces solidarité insertion	149	54	203
Centre d'accueil	364	60	424
Centres d'hébergement d'urgence	468	106	574
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	-	27	27
Pensions de Famille	1 057	-	1 057
Résidences sociales	116	-	116
Logements d'insertion	79	-	79
Missions transversales	1 547	266	1 814
Plan hivernal	104	-	104
Siège social	-	-	-
Vie Associative	392	6	398
	-	-	-
Total des charges financées par la générosité du public	4 315	521	4 836

Les ressources liées à la générosité du public reçues en 2025 ont permis notamment de financer les actions de la manière suivante :

- À hauteur de **424 K€** pour compléter le financement des centres d'accueil et de **203 K€** pour les espaces solidarité insertion (ESI). Les centres d'accueil assurent un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, au sein de structures répondant aux besoins essentiels du quotidien. Ils favorisent l'accès aux droits fondamentaux, accompagnent la recherche de solutions d'hébergement, soutiennent la constitution de dossiers de demande de logement et facilitent l'engagement de démarches d'insertion professionnelle.

- À hauteur de **574 K€** pour compléter le financement du fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence, qui accueillent les personnes jusqu'à ce qu'une solution d'orientation pérenne leur soit proposée. Ces structures offrent des modalités d'hébergement individuelles ou semi-collectives et mettent en œuvre un accompagnement social global visant à favoriser l'autonomie. Elles garantissent un accueil inconditionnel et gratuit, les orientations étant principalement assurées par le SIAO.

- À hauteur de **1 057 K€**, en complément du financement de fonctionnement des pensions de famille, destinées à des personnes ne pouvant accéder de manière autonome à un logement ordinaire. Ces structures offrent des espaces de vie collectifs et des temps d'animation favorisant le lien social. Les résidents y occupent un logement sans limitation de durée et peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) pour s'acquitter de leur redevance.

- À hauteur de **1 814 K€**, pour renforcer l'accompagnement des personnes accueillies et hébergées par l'association à travers la mise en œuvre d'actions transversales, détaillées comme suit :

- 595 K€ pour la formation : alphabétisation, français, langue professionnelle, partenariats avec les services de l'emploi.
- 140K€ pour le chantier d'insertion ÜNI-ES, portant sur la collecte et la transformation d'inendus alimentaires par les personnes en parcours d'insertion.
- 225 K€ pour l'amortissement 2025 des locaux du pôle compétence (emploi, formation, RSA)
- 53 K€ pour la préparation au relogement des personnes hébergées, en lien avec les bailleurs sociaux et les collecteurs d'Action Logement pour faciliter l'accès au logement social,
- 85 K€ pour le développement des activités sportives,
- 190 K€ pour les activités culturelles,
- 229 K€ pour l'accompagnement des centres d'accueil et d'hébergement sur les questions de santé.
- 245 K€ pour le fonctionnement des boutiques et espaces de soins ouverts aux personnes accompagnées au sein des structures.

1/. Les missions sociales réalisées à l'étranger

Les versements effectués auprès d'organismes sont ceux effectués à Emmaüs Europe et Emmaüs international pour un total de 12 k€.

2/. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, qui s'élèvent à **592 K€** sur 2025, sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

3/. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement intègrent les coûts liés au siège social, à la direction générale, à la gestion des instances, aux directions de territoire, aux frais de personnel des services administratifs et autres services supports (secrétariat, comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, service gestion du patrimoine immobilier et le service informatique).

La part des frais de fonctionnement 2025 financée par la générosité du public s'élève à 918 K€.

4/. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les reports en fonds dédiés sur dons et mécénat de l'exercice s'élèvent à 402 K€.

LES PRODUITS PAR ORIGINE

1/. Produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- Des cotisations sans contrepartie des adhérents (2 K€).
- Des dons manuels collectés auprès du public (1 367 k€ 17% du total), incluant principalement les dons collectés pour le compte de l'association par la Fondation pour le logement des défavorisés.
- Des legs, donations et assurance vie (5 407 K€ 67 % du total).
- Des sommes reçues au titre du mécénat (789 K€ 10% du total).
- Des produits financiers (559 k€ 7% du total) résultant des valeurs mobilières de placement.

Le total des produits liés à la générosité du public s'élève pour l'année 2025 à **8 124 k€** contre 5 768 K€ pour 2024, soit une hausse de 41%.

Les ressources collectées auprès du public affectés par les donateurs s'élèvent à **652 K€**.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

1/. Report des ressources collectées auprès du public non utilisées en début d'exercice

Le solde initial de « Report des ressources collectées auprès du public non utilisées en début d'exercice » est de 8 871 K€.

2/ Excédent ou insuffisance de la générosité du public

Pour l'exercice 2025, le total des ressources s'élève à 8 124 K€ et celui des emplois à 6 640 K€, soit un excédent de la générosité du public de 1 694 K€.

3/. Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice.

Le total des immobilisations acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public s'élève à **4 143 K€**, qui concerne les activités suivantes :

- Le siège social pour 531 K€
- Les pensions de famille et résidences sociales pour 411 K€
- Les accueils de jour pour 20 K€
- Les missions transversales pour 75 K€
- Les centres d'hébergement d'urgence pour 3 065 K€, il s'agit notamment des travaux avant ouverture des CHU Berthier, Bagnolet Marie Curie et Saint-Nicolas.

La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice est à hauteur de **1 102 K€**.

Le solde des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice est de **-3 041 K€**.

4/. Solde des ressources collectées auprès du public non utilisées à la fin de l'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public s'élève en fin d'année 2025 à **7 524 K€** contre un solde de **8 871 K€** au 31 décembre 2024, soit une baisse de **1 347 K€** du solde à la fin de cet exercice, traduisant une mobilisation partielle des réserves pour financer l'activité.

5/. Fonds dédiés liés à la générosité du public

Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'année 2025 est **678 K€**.